

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MAI 2024

L'an deux mil vingt quatre, le trente mai à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Maurice-la-Souterraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Evelyne AUGROS, maire.

Date de convocation : 24 mai 2024

Présents : Mme AUCLAIR Virginie, Mme AUGROS Evelyne, M. AUVERLOT Fabrice, Mme BEISSAT Marilyne, M. GENTY Philippe, Mme GRELLIER Christelle, Mme MAURICI Cécile, M. MOURIOUX Gabriel, M. VOISIN Stéphane

Excusés : Mme BOUCHAUD Stéphanie (a donné pouvoir à Mme Marilyne BEISSAT), M. BOUDET Benoît (a donné pouvoir à M. Stéphane VOISIN), Mme CAILLAUD Séverine (a donné pouvoir à Mme Christelle GRELLIER), M. LUCAT Jean-Philippe, M. MAJOU Olivier (a donné pouvoir à Mme Evelyne AUGROS)

Absent : M. RENAUD Gérard

Mme Christelle GRELLIER est élue secrétaire de séance.

1. **Approbation du compte-rendu du 12 avril 2024**

Le compte-rendu de la réunion du 12 avril 2024 est lu et approuvé.

2. **Commissions communales**

Suite à l'arrivée de Mme Olivier MAJOU au conseil municipal, Mme le maire propose de revoir les commissions communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres suivants :

- **Commission finances** : AUCLAIR Virginie, AUGROS Evelyne, AUVERLOT Fabrice, BEISSAT Maryline, BOUCHAUD Stéphanie, BOUDET Benoît, GENTY Philippe, LUCAT Jean-Philippe, MAJOU Olivier, MAURICI Cécile, MOURIOUX Gabriel, RENAUD Gérard
- **Commission travaux, voirie, eau et assainissement** : AUGROS Evelyne, BEISSAT Maryline, BOUCHAUD Stéphanie, BOUDET Benoît, GRELLIER Christelle, LUCAT Jean-Philippe, MOURIOUX Gabriel, RENAUD Gérard, VOISIN Stéphane
- **Commission école** : AUGROS Evelyne, BEISSAT Maryline, BOUCHAUD Stéphanie, GRELLIER Christelle, MAURICI Cécile, VOISIN Stéphane
- **Commission urbanisme** : AUCLAIR Virginie, AUGROS Evelyne, BOUCHAUD Stéphanie, BOUDET Benoît, LUCAT Jean-Philippe, MAJOU Olivier, MOURIOUX Gabriel
- **Commission commerces et valorisation de la production locale** : AUGROS Evelyne, AUVERLOT Fabrice, BOUCHAUD Stéphanie, BOUDET Benoît, GENTY Philippe, LUCAT Jean-Philippe, MAURICI Cécile, MOURIOUX Gabriel, VOISIN Stéphane
- **Commission hygiène et sécurité** : AUGROS Evelyne, AUVERLOT Fabrice, GRELLIER Christelle, MAJOU Olivier, MAURICI Cécile, MOURIOUX Gabriel, VOISIN Stéphane
- **Commission environnement** : AUCLAIR Virginie, AUGROS Evelyne, GENTY Philippe, MAJOU Olivier, MAURICI Cécile, MOURIOUX Gabriel, RENAUD Gérard
- **Commission numérique** : AUCLAIR Virginie, AUGROS Evelyne, GRELLIER Christelle, MAURICI Cécile
- **Commission action sociale** : AUGROS Evelyne, BEISSAT Maryline, BOUCHAUD Stéphanie, CAILLAUD Séverine, GRELLIER Christelle, MAURICI Cécile, MOURIOUX Gabriel

3. Grosses réparations de la voirie 2024 et reconstruction de 2 aqueducs

Le dossier de demande de DETR concernant pour les grosses réparations de la voirie communale et la reconstruction de 2 aqueducs a été retenu. Ces travaux concernent :

- La rue du pont au Dognon VC N°27
- La voie communale de Gaberot VC N°19 et son aqueduc
- Une partie de la voie communale de la Saumagne VC N°20
- La voie communale du Grand Couret VC N°45 et son aqueduc

Le conseil municipal valide à l'unanimité les offres d'Evolis pour la voirie et les aqueducs d'un montant de 42 256,76€ HT et 16 048,16€ HT.

4. Demande de DETR pour la remise en état des voies communales et de la signalisation suite aux dégradations lors du mouvement des agriculteurs fin janvier 2024

Les dégradations constatées suite au mouvement des agriculteurs en début d'année concernent la voirie et les accotements, la signalisation et le rond-point du centre bourg.

Le chiffrage des réparations s'élève à 114 220,68 € HT :

- réparation de la voirie et des accotements : 98 818,67 € HT,
- remplacement de la signalisation détériorée : 5 504,36 € HT,
- réfection du rond-point du centre bourg : 9 897,65 € HT.

A titre tout à fait exceptionnel et compte tenu des circonstances particulières, la préfecture propose de demander une dérogation aux dispositions du règlement DETR 2024 pour bénéficier d'un taux de 80% au lieu de 40%.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve le projet de remise en état de la voirie, de la signalisation et du rond-point dont le montant est évalué à 114 220,68 € HT
- décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2024
- décide d'arrêter le plan de financement suivant :

▪ subvention DETR , 114 220,68 € x 80 %	91 376,54 €
▪ financement de la commune	22 844,14 €

5. Avenants au marché de travaux d'aménagement du groupe scolaire

Des modifications concernant les travaux d'aménagement du groupe scolaire sont nécessaires, ce qui engendre 2 avenants :

***avenant 3 lot 2 gros œuvre : + 4 070,30 € HT**

L'accès PMR à la nouvelle classe prévu initialement est un peu trop abrupt. La solution proposée consiste en la reprise d'enrobé sur la longueur de la salle de classe au lieu d'une rampe de 2m, ce qui représente une plus-value de 4 070,30 € HT.

*** avenant 1 lot 11 peinture : + 712,25 € HT**

Le crépi du mur du pignon haut du bâtiment existant étant en bon état, le bardage métallique initialement prévu peut être remplacé par de la peinture.

Cette modification entraîne deux avenants :

- un avenant sur le lot 4 qui a été validé lors de la réunion du 12 avril 2024,
- un avenant sur le lot 11 peinture : suppression de la PSE de -712,25 € HT.

Après délibération, le conseil municipal accepte les 2 avenants ci-dessus énoncés.

6. Installation d'un filet pare-ballons au stade

La demande de subvention de 5000 € auprès du Fonds d'aide au football amateur (FAFA) pour le changement du filet pare-ballon du stade a été acceptée.

Le conseil municipal valide le devis de Casal Sport comprenant la fourniture et la pose d'un filet pare-ballon d'un montant de 11 782,46 € HT.

7. Réfection des marches au monument aux morts

Suite au mouvement du terrain au monument aux morts, les marches d'accès nécessitent d'être remises en place.

Le conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise Yoann Mercier d'un montant de 2508,00 € HT pour la réfection de ces marches.

8. Effacement facture d'eau

Mme le maire donne lecture d'un courrier du comptable du SGC de la Souterraine demandant d'effacer une facture d'eau de 42,92€ suite aux mesures imposées par la commission de surendettement de la Creuse.

Le conseil municipal accepte d'effacer la dette de 42,92€ et autorise Mme le maire à émettre le mandat au compte 6542.

9. Redevance d'occupation du domaine public 2024

Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir pour 2024 :

- 48,27 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 64,36 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 32,18 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

10. Indemnités de sinistre

Suite au vol par effraction dans le local communal au cimetière et au stade, la compagnie d'assurance a envoyé le règlement du sinistre évalué à 3 623,26 €.

Le conseil municipal autorise Mme le maire à faire les démarches nécessaires auprès du comptable de la collectivité pour procéder à l'encaissement du chèque.

11. Cession d'une portion de voie communale à Monsieur Barbier et Madame Redempt

Monsieur BARBIER et Madame REDEMPT avaient fait part de leur souhait d'acheter la portion de voie communale qui dessert leur propriété, depuis l'intersection avec la voie communale n°45.

Lors de la séance du 29/09/23, le conseil municipal avait accepté ce projet de déclassement partiel de la voie communale n°44 dans le domaine privé de la commune.

Le bornage étant réalisé, Madame le maire propose de valider le déclassement et de fixer le prix de vente.

Le conseil municipal, après délibération :

- approuve le déclassement partiel de la voie communale n°44 (cf. plan joint) dans le domaine privé de la commune,
- fixe le prix de vente à 200€,
- autorise la cession à Monsieur BARBIER et Madame REDEMPT,
- dit que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs,
- autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire.

12. Avenant à la convention générale d'affectation à des missions temporaires avec le CDG23

En décembre 2021, la commune a signé une convention avec le centre de gestion de la Creuse concernant le service de remplacement.

Suite à la délibération du centre de gestion de la Creuse en date du 7/12/23 décidant de l'augmentation de la participation financière des collectivités aux frais de gestion, un avenant doit être signé entre les parties.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 à la convention générale d'affectation à des missions temporaires avec le CDG23 lu par Mme le maire.

13. Rachat du matériel et du stock du multi-services

Mme GENETON Valérie, gérante du multi-services à Saint-Maurice-la-Souterraine, a engagé une procédure de liquidation judiciaire. Le tribunal favorisera une offre globale sur l'ensemble des éléments dans le cadre d'une vente amiable.

Mme le maire propose de faire une offre de rachat des actifs mobiliers composés du matériel et du stock.

Le mandataire judiciaire en charge de cette procédure a transmis l'inventaire des biens mobiliers réalisé par le commissaire de justice. Le matériel comprend : une balance, une trancheuse, deux guéridons, une armoire vitrine réfrigérée négative, une vitrine de table, une chambre froide, un ensemble de gondoles d'occasion et deux rolls.

Mme le maire présente au conseil municipal l'inventaire et l'estimation des biens mobiliers réalisé par le commissaire de justice.

Le conseil municipal décide de faire une offre globale d'un montant de 6 800€ HT, soit 6 000€ HT pour le rachat du matériel et 800€ HT pour le rachat du stock, auquel il faudra rajouter 20% de TVA et charge Mme le maire de transmettre cette proposition au mandataire judiciaire.

14. Détermination des zones d'accélération des énergies nouvelles renouvelables

La loi n° 2023-175 relative à l'élaboration d'énergie renouvelable du 10 mars 2023 demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables et a, parmi ses objectifs, celui de « planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables du territoire ».

Ainsi, à travers son article 15, ladite loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des ENR. Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser, notamment avec la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un comité de projet lors de la phase de concertation.

Considérant que les projets d'agri-photovoltaïques provoquent une artificialisation des sols et une dénaturation de l'activité agricole telle qu'elle est pratiquée sur notre territoire,

Considérant que multiplier les zones d'accélération des ENR multiplierait le kilométrage de câbles souterrains à déployer sur la commune pour les relier au poste source le plus proche et engendrerait des désagréments importants,

Vu la consultation du public via la distribution de bulletins d'informations dans les boîtes aux lettres,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de définir une zone unique, soit la zone d'aménagement concerté de la Croisière,
- est favorable à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures existantes sur l'ensemble du territoire.

15. Questions diverses

- **Panneaux les voies de la Résistance**

Les panneaux des voies de la Résistance qui datent de 2011 sont entièrement effacés.

Un travail a été mené en collaboration avec l'ONaCVG pour mettre à jour les textes et les images des panneaux et la mairie les a fait imprimer.

Deux devis ont été validés :

- E-dreams (infographie) : 480 € HT pour la conception et la réalisation graphique
- Publilogic (atelier d'impression) : 861,12 € TTC pour l'impression des panneaux.

La cérémonie de commémoration organisée avec l'ONaCG, aura lieu le mercredi 12 juin à 11 h au Chaussat, sous la présidence de Mme la Préfète. Les nouveaux panneaux seront inaugurés à cette occasion. Cette cérémonie a obtenu le label national « 80^{ème} anniversaire de la Libération ».

- **Extinction de l'éclairage public pendant la période estivale**
Comme voté par le conseil municipal l'an dernier, l'éclairage public est éteint pendant la période estivale, jusqu'à fin août, afin de faire des économies d'énergie.
- **Les travaux de raccordement des éoliennes du Nord Haute-Vienne**
Les travaux de raccordement des éoliennes du Nord Haute-Vienne au poste source de la Souterraine sont en cours. En conséquence le Département a pris un arrêté pour interdire la circulation sur la route départementale D73 entre le Merle Blanc et La Poste, dans les 2 sens, jusqu'au 12 juillet 2024. En pratique, la route sera fermée par tronçons, selon avancement des travaux. A ce stade ENEDIS n'a pas communiqué de calendrier plus précis. L'interdiction ne s'applique pas aux riverains, aux transports scolaires et aux véhicules assurant un service d'urgence. Une déviation est mise en place via le Dognon.
- **Tournées du boulanger de Saint-Amand-Magnazeix**
Le nouveau boulanger de Saint-Amand-Magnazeix propose une tournée dans certains villages de notre commune les lundis, mercredis et vendredis : le Dognon, le bourg, le Cerisier, le Pommier, la Bauche, la Faye, Balenton, Puyresson, le Bost.
- **Reportage France 3**
France 3 sera présent la journée du 4 juin pour un court reportage sur la commune.
- **Concert Cordes&Compagnies**
Un concert sera donné à l'école le 6 juin par Cordes&Compagnies pour initier les enfants à la musique. Un concert sera également donné le soir à l'église pour tout public.
- **Rassemblement des Saint-Maurice**
Le rassemblement des Saint-Maurice de France et d'Europe aura lieu les 15 et 16 juin à Saint-Maurice-Val-d'Agaune en Suisse. Mme le maire représentera la commune avec les membres de l'association.
- **Fête de la Saint-Jean**
La traditionnelle fête de la Saint-Jean aura lieu les 22 et 23 juin.

La secrétaire de séance,
Christelle GRELLIER